

U.C.S.A.-cgt

Les fiches de la honte

La pratique du fichage des salariés est avérée en Outre-mer où, parallèlement aux entretiens annuels, des annotations totalement subjectives de managers, donnent des indications sur leur jugement, partial, des salariés. Cette affirmation émane de 2 DRH de Pôles hexagonaux.

Ce genre de pratique, totalement illégal, est répréhensible. Il va de plus à l'encontre de nos valeurs sur la reconnaissance de nos savoir-faire.

L'UCSA-CGT s'élève contre cette pratique qui, en aucun cas n'est professionnelle et qui démontre, au contraire, la faiblesse des managers qui se seraient livrés à l'exercice. Ces derniers, en voulant faire plaisir à leur hiérarchie, ont dépassé le seuil de l'acceptable et de la dignité.

Quant à la direction qui a conçu et donné l'ordre de remplir ces fiches aux relents nauséabonds, elle est impardonnable.

L'UCSA-CGT dénonce ici la stigmatisation des salariés de l'Outre-mer avec des managers qui s'en donnent à cœur-joie, en remplissant des documents à valeur de jugement de salariés, sans prendre en compte leur travail effectif.

Nous nous élevons solennellement contre ce genre de fichage odieux et demandons officiellement à la direction générale du réseau des 1ères et à la direction des ressources humaines des 1ères de s'expliquer là-dessus.

L'UCSA-CGT entend utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les salariés soient protégés et que des pratiques aussi abjectes soient éradiquées.

Paris, le 1er septembre 2015